



**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION
ADMINISTRATIVE EN PRESENTIEL - ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021**



Réserve
administration

NOM : PRÉNOM :

FORMATION :

Pièces fournies

À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourraient être demandés.

Les pièces **en gras** sont **bloquantes** : la carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement en cas de complétude du dossier.

L'inscription sera effective uniquement à la délivrance ou à l'actualisation de la carte d'étudiant

OUI NON PREMIERE INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT

- Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour** (original + copie – en cours de validité)
- Attestation nominative CVEC**
- 1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos**
- [Déclaration sur l'honneur](#)
- [Dossier d'inscription 2020/2021](#)
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2020-2021 (copie)**
- Le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) (Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983) (copie)
- Si vous êtes bachelier(e) de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE. Le diplôme du baccalauréat original sera demandé ultérieurement, le cas échéant.** (original + copie)
- Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français), l'attestation de test de langues de niveau B2 pour les non francophones** (original + copie)
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevé de notes obtenus depuis le baccalauréat** (copie)
- Titre de paiement : chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, ou carte bancaire Visa ou MasterCard, ou virement**

OUI NON RÉINSCRIPTION A L'UFR DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

- Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour** (copie – en cours de validité)
- Attestation nominative CVEC**
- [Déclaration sur l'honneur](#)
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2020-2021 (copie)**
- Titre de paiement : chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, ou carte bancaire Visa ou MasterCard, ou virement**

OUI NON SELON LA SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « [autorisation d'inscription pour étudiant\(e\) mineur\(e\)](#) »**
- Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM ou dans un établissement français de l'enseignement supérieur l'année précédente, votre carte étudiant(e) 2019-2020
- Si vous êtes pré-inscrit(e) sur internet, le récapitulatif PRIMO WEB ou IA WEB
- Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2020-2021
- Si vous êtes admis(e) via Parcoursup, la notification Parcoursup
- Si vous êtes admis(e) via eCandidat, la décision d'admission
- Si vous êtes admis(e) via Etudes en France, l'attestation d'admission
- Si vous êtes admis(e) EN LICENCE PROFESSIONNELLE ou MASTER par transfert, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ ET par la Faculté de Droit et de Science politique**
- Si vous êtes étudiant(e) salarié(e), le contrat de travail couvrant l'intégralité de l'année universitaire du 01/09/20 au 31/08/21 (copie)
- Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage visé du CFA ou attestation du CFA LR pour autorisation d'inscription
- Si vous êtes pupille de la Nation ou Réfugié politique, le jugement du TGI** (original + copie)
- Si vous vous inscrivez en LICENCE ou CAPACITE , [la fiche d'inscription pédagogique](#) dûment complétée**

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procédera à leur inscription selon des modalités spécifiques.

Dossier contrôlé par l'administration le

Signature de l'étudiant(e) :

Incomplet le : Complet le

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.



➤ **Procédure pour finaliser votre inscription**

Lorsque votre dossier est complet (dossier d'inscription et pièces justificatives réunies), en respectant les dates indiquées dans calendrier des inscriptions 2020/2021, vous devez prendre contact par mail avec le [service des inscriptions](#) de la Faculté qui vous proposera un rendez-vous.

Service des inscriptions : droit-sp-inscriptions@umontpellier.fr